
MESSAGE D'URGENCE SANITAIRE N°5 / COVID-19

Chère(s) Colombelloise(s),
Cher(s) Colombellois,

La situation sanitaire liée à la Covid-19 fait que le Président de la République a décidé de prendre de nouvelles mesures pour réduire au strict minimum les contacts et déplacements sur l'ensemble du territoire en instaurant un confinement du 30 octobre au 1^{er} décembre 2020 au moins.

Afin de briser la seconde vague de l'épidémie, endiguer la pression sur les services de réanimation de nos hôpitaux, nous devons respecter scrupuleusement les règles et dispositions relatives à ce nouveau confinement.

Et pourtant, nous devons continuer à vivre, à maintenir autant que possible l'activité économique et sociale. Les services publics fondamentaux, ceux de proximité immédiate exercés par notre ville, doivent aussi comme nous l'avons fait au printemps dernier répondre présents.

C'est pourquoi nous vous adressons cette nouvelle lettre avec toutes les informations pratiques pour vous aider au quotidien durant cette période.

Tout en respectant les protocoles et gestes barrières, nous ne devons pas laisser l'épidémie cristalliser des situations d'isolement, renforcer les précarités. Avec les élus et les services, nous réactivons ainsi le service d'appel téléphonique en direction de nos aînés et des personnes isolées.

N'hésitez pas à nous faire part de situations qui nécessiteraient une aide de la ville. Les solidarités familiales ou de voisinage sont essentielles en ces temps troublés.

Je sais compter sur vous.

Votre Maire,



Marc POTTIER



MODALITÉS DU CONFINEMENT

Le nouveau confinement décrété par le Président de la République est appliqué depuis le vendredi 30 octobre et restera en vigueur au moins 4 semaines, soit au minimum jusqu'au 1^{er} décembre 2020.

DÉPLACEMENTS AUTORISÉS

Les déplacements sont autorisés, **sur présentation d'une attestation**, dans les cas suivants :

- Les déplacements liés à l'activité professionnelle ou la formation.
- Les achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité dans des **établissements dont les activités demeurent autorisées** (liste disponible sur le site de la ville).
- Les consultations, soins et l'achat de médicaments.
- Les déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants.
- Les déplacements des personnes en situation de handicap et leur accompagnant.
- Les déplacements brefs, dans la limite d'**une heure quotidienne** et dans un rayon maximal d'**un kilomètre autour du domicile**, liés soit à l'activité physique individuelle soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- Les convocations judiciaires ou administratives et rendez-vous dans un service public.
- La participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

Attestation à télécharger sur www.gouvernement.fr ou sur www.colombelles.fr.

PORT DU MASQUE

Le **port du masque reste obligatoire** :

- aux abords et dans les écoles, collèges, lycées et structures petite enfance **par toute personne âgée de 6 ans ou plus**.
- dans les **commerces ouverts et sur tous les marchés** en complément du respect de la distanciation sociale.
- dans les espaces collectifs des entreprises qui ne peuvent pas généraliser le télétravail.
- dans les bâtiments publics.

C
O
V
I
D
19



Se laver
très régulièrement



Tousser ou éternuer
dans son coude

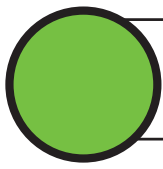


Utiliser un mouchoir
à usage unique



Saluer sans se serre
la main, éviter

DES
GESTES
SIMPLES
POUR SE
PROTEGER



SERVICES ADMINISTRATIFS

Les services municipaux de l'Hôtel de ville et du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) restent ouverts au public sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire, **uniquement pour les démarches administratives**, et dans le respect de la distanciation sociale et des gestes barrières.

MAIRIE ACCUEIL PHYSIQUE

L'accueil de la Mairie est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.
Contact : 02 31 35 25 00 / mairie@colombelles.fr

ÉTAT CIVIL

Les demandes de documents d'identité, déclarations de naissance, reconnaissance et décès se font sur rendez-vous en Mairie.

MARIAGES

Les mariages civils sont maintenus avec une jauge limitée à 6 personnes.

ENTERREMENTS

La jauge des enterrements est limitée à 30 personnes. Le cimetière de Colombelles est accessible tous les jours de 7h30 à 20h.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

En cas de difficultés financières, sociales, de logement, le CCAS est ouvert :

- le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.
- le jeudi de 13h30 à 17h.

Contact : 02 31 35 57 00 / ccas@colombelles.fr

SOUTIEN AUX SENIORS ET PERSONNES VULNÉRABLES

Merci de nous signaler toute personne isolée ou en difficulté.

Les EHPAD et résidences seniors maintiennent les visites avec un protocole sanitaire renforcé.

SERVICE DE PHONING

Les agents et élus de la Ville s'organisent pour appeler et prendre régulièrement des nouvelles de nos aînés.

POLICE MUNICIPALE

Les locaux de la police municipale sont ouverts

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h.

Contact : 02 31 35 25 04 / police.municipale@colombelles.fr

CELLULE EMPLOI

Permanence physique uniquement le jeudi de 9h30 à 12h30 / tel. 02 31 83 13 59
et **par mail du lundi au vendredi à cellule.emploi@colombelles.fr**



SERVICES ADMINISTRATIFS

URBANISME

Le service urbanisme est ouvert au public le mercredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h.

Contact : 02 56 27 50 78 / urbanisme@colombelles.fr

ESPACE PUBLIC NUMÉRIQUE (EPN)

Le référent numérique répond aux problèmes numériques urgents (aide administrative, accès aux ordinateurs, impressions...).

- le lundi, mercredi et vendredi sur rendez-vous

Contact : 02 31 72 27 46 - 02 52 56 96 82 / epn@colombelles.fr



ÉDUCATION

ACCUEIL DES ENFANTS

Les établissements scolaires et les accueils petite enfance (crèches, RAM) restent ouverts.

Les accueils périscolaires (matin et soir) et la restauration scolaire sont assurés.

Les centres de loisirs accueillent les enfants les mercredis en dehors de toute activité loisirs (exemples : judo, piano, danse, football...).

Les enfants de plus de 6 ans doivent désormais porter un masque.

PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (PRE)

L'accompagnement par le PRE se poursuit dans le respect des gestes barrières.

Contact : 02 31 52 23 92 / pre@colombelles.fr



SPORT

Les équipements sportifs **couverts et de plein air sont fermés sauf pour :**

- Les sportifs professionnels et de haut niveau inscrits sur les listes ministérielles.
- Les groupes scolaires.
- Les personnes en situation de handicap ou munies d'une prescription médicale sur créneaux établis par les établissements.



CULTURE

Tous les équipements culturels sont fermés au public mais restent à votre service.

LA MÉDIATHÈQUE LE PHÉNIX

- Service biblio-drive du lundi au vendredi à partir du 4 novembre : choisissez et réservez vos documents à distance, prenez RDV et venez chercher votre colis à l'entrée de la médiathèque.
Contact : 02 31 72 27 46 / mediatheque@colombelles.fr
- Suivez l'actualité de la Médiathèque en ligne (bébés lectures, nouveautés, idées pour se détendre ou se former...) sur son Facebook (@MediathequeColombelles)

LA MICRO-FOLIE

La Micro-Folie Colombelles est fermée au public mais propose du contenu en ligne disponible sur ses pages Facebook (@microfoliecolombelles14) et Instagram (microfolie_colombelles).
Contact : 02 52 56 96 82 / microfolie@colombelles.fr

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE DU SIVOM DES 3 VALLÉES

Permanence téléphonique le :

- lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h00

L'accueil du public se fait sur rendez-vous.

Contact : 02 31 34 01 54 / musique.danse@sivom3vallees.fr



PARCS ET JARDINS

Le bois, les parcs, les jardins et les aires de jeux présents sur la commune restent ouverts.

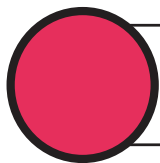
L'**autorisation dérogatoire** de sortie est **obligatoire** dans la limite d'une heure et dans un périmètre d'un kilomètre autour de votre logement.



DÉPISTAGE SANTÉ

Les professionnels de santé présents sur le territoire, médecins, pharmaciens et infirmiers seront prochainement habilités pour pouvoir vous faire passer des tests PCR et antigénique (résultats en moins d'une heure) au sein de leurs cabinets et de leurs pharmacies.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à les contacter.



RAMASSAGE DES DÉCHETS

SACS JAUNES ET CABAS

La distribution des sacs et cabas de tri sélectif s'effectue au sein de la conciergerie atipic (Boite à Idées) située Place François Mitterrand.

- du mardi au vendredi : 9h15-12h30/13h30-18h
- le samedi : 9h30-12h30

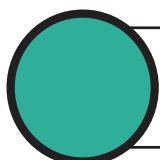
Merci de bien vouloir présenter un justificatif de domicile avant retrait.

Contact : 06 50 88 57 28 / concierjeris@gmail.com

CALENDRIER COLLECTES ET DÉCHETS

	COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES	COLLECTE SÉLECTIVE (SACS JAUNES)	COLLECTE DES DÉCHETS VERTS
COLOMBELLES CENTRE	Lundi 2, 9, 16, 23 et 30 novembre	Mardi 3, 10, 17, 24 novembre	Vendredi 6, 20 et 27 novembre Samedi 14 novembre
	Lundi 7, 14, 21 et 28 décembre	Mardi 1, 8, 15, 22, 29 décembre	Vendredi 4 et 11 décembre
COLOMBELLES PLATEAU	Lundi 2, 9, 16, 23 et 30 novembre	Mardi 3, 10, 17, 24 novembre	Lundi 2, 9, 16, 23 et 30 novembre
	Lundi 7, 14, 21 et 28 décembre	Mardi 1, 8, 15, 22, 29 décembre	Lundi 7 et 14 décembre

Les déchetteries restent ouvertes et la collecte des encombrants est maintenue.



NUMÉROS UTILES

Infos Covid-19 (24h/24 et 7j/7) : 0 800 130 000 numéro vert gratuit

Mairie de Colombelles : 02.31.35.25.00

Police Municipale : 02.31.35.25.04

Maison Médicale de Colombelles : 02.31.72.40.06

Si vous êtes malade, téléphonez d'abord à votre médecin, sauf si vous avez des difficultés à respirer, dans ce cas téléphonez au 15.

Téléchargez TousAntiCovid

Soyez alerté et alertez les personnes en cas d'exposition à la Covid-19

